

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 4'937'000.- pour les travaux de restructuration du Centre des brûlés (CB) au Service de Médecine intensive adulte (SMIA) au niveau 05 du bâtiment hospitalier du CHUV

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le vendredi 6 juin à la rue du Bugnon 21 au CHUV. Elle était composée de Mmes Claudine Dind, Nuria Gorrite, Pascale Manzini, Jacqueline Rostan et de MM André Chatelain, Michel Desmeules, Hans Rudolf Kappeler, André Marendaz, Michel Miéville, Philippe Modoux et Philippe Cornamusaz, confirmé président rapporteur.

Monsieur le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard était accompagné des personnes suivantes :

Prof. Pierre-François Leyvraz, directeur général du CHUV ;

Prof. René Chiolero, chef du Service de médecine intensive adulte ;

Prof. Mette Berger, médecin adjointe, Service de médecine intensive adulte ;

Dr Wassim Raffoul, médecin associé, Service de chirurgie plastique et reconstructive ;

Mme Catherine Borghini Polier, directrice des Constructions, ingénierie et technique ;

M. Fabiano Bianchetti, architecte, direction des Constructions, ingénierie et technique ;

M. Philippe Maravic, infirmier chef de service, Service de médecine intensive adulte ;

Mme Christine Perrin, secrétaire qui a pris les notes de séances. Nous la remercions chaleureusement pour la qualité de son travail.

La commission débute ses travaux à 9 heures par la présentation du Centre des brûlés.

Le Centre des brûlés du CHUV est l'un des deux centres universitaires suisses de prise en charge des brûlés graves, reconnu comme centre de référence pour la Suisse romande. Le centre, situé au niveau 05 du bâtiment hospitalier, constitue l'une des unités du Service de médecine intensive et peut accueillir entre 40 et 50 patients par an provenant essentiellement de toute la Suisse romande, potentiellement du centre de Zurich, voire du Tessin ou de France voisine, en cas de saturation des possibilités d'accueil sur ces sites.

La prise en charge de patients brûlés nécessite dès l'admission l'intervention d'une équipe multidisciplinaire comprenant de nombreux intervenants et la mise à disposition d'une infrastructure et d'un équipement hautement spécialisé. Indépendamment des traitements physiques, un important soutien psychologique est indispensable à ces malades dont le séjour en milieu de soins intensifs est particulièrement long.

Le Centre des brûlés assume une triple mission de soins, d'enseignement et de recherche, en collaboration étroite avec le Service de chirurgie plastique et reconstructive, notamment s'agissant des

activités du Laboratoire de culture cellulaire, unique en Suisse à ce jour. Par ailleurs, par le biais du réseau, il collabore également avec de nombreux partenaires externes (centre de Zurich, Suva Care Sion, Centre médical de Lavey, réseau romand opérationnel : médecins, physiothérapeutes, ergothérapeutes spécialisés).

Mis en service en 1982, le Centre des brûlés n'a bénéficié d'aucune modification substantielle de ses infrastructures qui ne répondent plus aujourd'hui aux standards de prise en charge (configuration des locaux, équipements, respect des contraintes d'hygiène hospitalière, notamment pour les patients infectés par des germes multirésistants, respect des conditions de travail du personnel).

Cette situation engendre une augmentation de travail pour les équipes médicales et infirmières et ne permet pas de respecter les standards actuels en matière de prise en charge des grands brûlés. Les points suivants sont notamment relevés :

- Ergonomie inadéquate des locaux
- Impossibilité d'isoler les patients à risque d'épidémie et de réduction d'activité lors d'épidémies de germes multirésistants (2003 : fermeture du centre à toute entrée suite à l'admission d'une patiente porteuse d'Acinetobacter).
- Difficultés d'utilisation des équipements médicaux nécessaires à la prise en charge des grands brûlés.
- Local réservé à la pharmacie pas adapté, notamment s'agissant des préparations stériles.
- Espace réservé au stockage du matériel insuffisant.
- Desk trop exigu, salle de repos du personnel non adaptée aux exigences.
- Salle d'attente/local d'accueil pour les familles de patients inexistant.

Puis nous passons à la présentation des travaux de restructuration.

Création d'un 4e box d'isolement (avec sas) de dimensions adéquates pour effectuer de petites interventions et des douches.

Adaptation ou déplacement des locaux touchés par la création du 4e box, notamment les locaux de séjour du personnel, de pharmacie, de matériel d'anesthésie pédiatrique et de travail sale.

Prolongement des box existants No 1, 2 et 3, jusqu'en façade, permettant un agrandissement et un gain de lumière naturelle.

Réorganisation de la zone de vestiaires pour permettre un flux propre-sale mieux adapté, et création d'une surface de vestiaire pour les visiteurs.

Agrandissement de la surface de bureau-secrétariat-contrôle (desk).

Interventions mineures sur la salle d'interventions et sur les locaux annexes (locaux de lave-mains et préparation des instruments).

Création de surfaces supplémentaires pour le rangement de matériel et d'appareils (partage CB-SMIA).

Regroupement des deux zones de séjour du personnel du CB et des unités 4-5 du SMIA en une seule.

Création d'une liaison directe entre le Centre des brûlés et les unités 4-5 du Service de médecine intensive adulte afin d'améliorer l'intégration des deux équipes.

Réorganisation complète des locaux de l'ancienne unité de chirurgie septique permettant d'exploiter la surface à disposition de manière adéquate, de réduire au minimum les surfaces de circulation et de doter un maximum de locaux de lumière naturelle, directe ou indirecte.

Le projet de restructuration permet de gagner 114 m² de surface utile, principalement grâce à une réduction des circulations et à une exploitation plus rationnelle de la surface à disposition.

Calendrier :

La réalisation des transformations au Centre des brûlés est planifiée en deux étapes, à savoir :

OCTOBRE 2008 A MAI 2009 ÉTAPE 1

Transformation de l'ensemble des locaux communs au Centre des brûlés et aux unités 4-5 du Service

de médecine intensive adulte situés dans l'ancienne unité de chirurgie septique ; transformation du box 3 et création du box d'isolement.

JUIN 2009 A JANVIER 2010 **ETAPE 2**

Transformation ou adaptation de plusieurs locaux du Centre des brûlés : box 1 et 2, salle d'interventions, local de douche, vestiaire pour le personnel et les visiteurs, bureau-secrétariat-contrôle, local de travail sale, pharmacie et local matériel.

La nécessité de maintenir en activité le Centre des brûlés pendant toute la durée des transformations a conduit à un découpage par étapes. La durée des travaux, compliqués par le maintien de la zone d'exploitation, est estimée à 16 mois.

Les coûts de réalisation de l'ouvrage sont présentés. A noter que la mise à niveau des installations techniques permet de réduire les frais d'exploitation annuels de consommation énergétique d'environ CHF 8340.-.

La commission a participé à une visite commentée du Centre des brûlés. Elle a pu constater que les locaux étaient bien entretenus, mais plus du tout adaptés aux normes et méthodes de soins actuels. Les locaux sont exigus et dispersés, peu pratiques, remplis de matériel en stock, engendrant ainsi beaucoup de place perdue. Le local des douches a été récemment rénové et, selon la volonté des patients, elles peuvent être pratiquées sous hypnose, diminuant fortement la douleur. On nous a signalé qu'était mise à disposition des familles une liste de personnes pratiquant le "secret des brûlés".

Après cette visite, l'ensemble de la commission était convaincue qu'il fallait rapidement entreprendre ces travaux et a pu se rendre compte de la motivation, de la valeur et de la qualité du personnel soignant de ce secteur du CHUV.

Monsieur le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard confirme que la situation actuelle n'est pas acceptable et que les locaux du Centre des brûlés nécessitent aujourd'hui une restructuration importante, condition clé pour la réussite des missions qui lui sont confiées.

Compte tenu des éléments mis en exergue, le chef de département invite Mesdames et Messieurs les députés à faire bon accueil au projet présenté.

Plusieurs points sont soulevés par les commissaires :

A la demande d'une possible collaboration avec d'autres centres de recherche, on nous précise qu'une collaboration forte existe déjà avec l'EPF de Lausanne et celle de Zurich et plus particulièrement avec l'Institut de bioengineering de Lausanne.

L'aspect des honoraires et attribution des mandats est également abordé, ainsi que les hausses légales et les équipements médico-techniques. On nous répond que la complexité de l'ouvrage, notamment s'agissant des aspects techniques (installations électriques, sanitaires, des gaz médicaux, de gestion des alarmes, ...) nécessite de solliciter un plus grand nombre de spécialistes. Les mandataires ont été sélectionnés conformément aux marchés publics, et, selon le type de procédure "ouverte", les tarifs ne peuvent être négociés. Pour des ouvrages de cette complexité, la pondération sur les prix n'est pas aussi prioritaire que pour d'autres types d'ouvrages, l'expérience dans le domaine hospitalier ayant été privilégiée dans ce dossier.

On nous précise que le devis général est indexé aux coûts de construction d'octobre 2006 et que les hausses légales feront l'objet d'une demande complémentaire lors du bouclage. Ce complément, lié aux hausses, devrait être de l'ordre de 7%.

S'agissant du coût de l'équipement médico-technique et mobilier (financement par le crédit d'inventaire du CHUV), celui-ci se répartit comme suit :

- lit-douche sur chariot CHF 10'000 ;
- monitoring du box d'isolement (extension comprise) CHF 60'000 ;
- adaptation du bras suspendu récupéré CHF 15'000 ;
- armoire sécurisée Megamat CHF 20'000 ;

- mobilier CHF 100'000 ;
- desk CHF 30'000 ;
- machine anesthésie CHF 80'000.

Le montant prévu pour les équipements médico-techniques et le mobilier s'élève à un total de CHF 315'000.

Suite au regroupement, le 1er janvier 2008, des Constructions et du Service technique du CHUV, les compétences internes permettront de réaliser à l'avenir, par la nouvelle organisation du CIT (Constructions, ingénierie et technique), des ouvrages de cette importance, tout au moins pour les prestations de l'architecte.

Le conseiller d'Etat nous précise à ce propos que des incitatifs vont être testés au CHUV afin de proposer une prime aux mandataires pour trouver des solutions innovantes afin de réduire le coût de l'ouvrage. L'application de ces mesures est en cours d'essai dans le cadre d'un projet.

S'agissant de l'animation artistique, le sujet sera discuté dans le cadre de la Commission de construction en temps voulu et, vraisemblablement, le crédit prévu sera destiné à améliorer l'aménagement des locaux destinés aux visiteurs, comme la salle d'attente et le parloir.

Vote final : la commission recommande à l'unanimité, sans avis contraire ni opposition, d'entrer en matière.

Article 1

Acceptez-vous le projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 4'937'000.- pour les travaux de restructuration du Centre des brûlés (CB) au Service de médecine intensive adulte (SMIA) au niveau 05 du bâtiment hospitalier du CHUV ?

Accepté à l'unanimité.

Article 2

Acceptez-vous que ce montant soit prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti sur 20 ans ?

Accepté à l'unanimité.

Article 3

Formule d'exécution.

Nous recommandons donc au Grand Conseil d'en faire de même.

Trey, le 15 juillet 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Philippe Cornamusaz*